

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2021

Le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 22 juin 2021 à la salle polyvalente « Pierre Déret » à DADONVILLE, a pris les délibérations suivantes :

- ✚ **AUTORISE**, la vente à l'amiable, du terrain appartenant à la commune, sis rue du Chapeau Rouge.
- ✚ **VALIDE** l'organisation du spectacle « Musique et poésie chez les Duhamel » prévu le 2 juillet 2021, pour un montant de 3.000€ et autorise le Maire à solliciter, auprès du Conseil Départemental du Loiret une subvention de 65% au titre du dispositif d'accompagnement culturel aux communes.
- ✚ **FIXE** la redevance annuelle d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2023.
- ✚ **APPROUVE** les termes de l'avenant n°1 à la convention portant désignation du Département du Loiret comme maître d'ouvrage unique dans le cadre de la construction du collège de Dadonville, modifiant à la baisse, la participation financière de la commune de Dadonville.
- ✚ **APPROUVE** le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, établi par le SIAEP Dadonville-Ascoux.
- ✚ **PROPOSE** de dénommer « Carrefour de la Légion d'Honneur », le rond-point situé au carrefour des rues de Chantaloup, Montbarbet et Neuve du Parc.
- ✚ **DECIDE** la création d'un emploi administratif de Directeur Général des Services.
- ✚ **DECIDE** d'attribuer une prime de responsabilité au Directeur Général des Services.
- ✚ **FIXE** la liste des agents, par filière, bénéficiaires de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires.
- ✚ **PRONONCE** l'admission en non-valeur et l'extinction des créances pour les sommes irrécouvrables présentées par le Trésor Public.

À Dadonville, le 28 juin 2021
Le Maire,
Evelyne CHARVIN